

Ecartés du Métropole, ils s'insurgent contre le procédé

Les hôteliers Manz critiquent la composition du comité d'évaluation et l'accès impossible à tout le bâtiment

Sophie Simon

S'ils sont propriétaires de l'Hôtel de la Paix, c'est plutôt la guerre que mènent les frères Manz contre la Ville de Genève. Michael et Alexander annoncent faire recours au Tribunal fédéral contre une décision de la Chambre administrative (voir notre édition du 13 février), dans le cadre de l'appel à candidatures pour la gestion de l'hôtel Métropole, propriété de la Ville. La Commission de la concurrence devrait prendre position dans cette procédure.

Le duo affirme avoir dépensé environ 100 000 francs pour constituer son dossier de candidature, finalement rejeté. Il estime que la société Independent Hospitality Associates (IHA) - qui gère le Métropole actuellement et est candidate à sa reconduction - est avantagée dans ce dossier. Selon nos informations le préavis du jury est en sa faveur, mais le Conseil administratif ne s'est pas encore prononcé. Les frères Manz ont demandé à être auditionnés par la Commission des finances. «Pourquoi faire un appel d'offres international si c'est pour conforter un opérateur existant?» se demande Jean-Gabriel Peres, leur associé.

Juré en conflit d'intérêts?

Les deux hôteliers dénoncent un potentiel conflit d'intérêts. Un des membres du comité d'évaluation a été consultant jusqu'en 2016 pour une société fondée par Philippe Rubod, l'actuel direc-



Les frères Manz, dont la famille est propriétaire de l'Hôtel de la Paix, questionnent l'appel à candidatures pour le Métropole. DR

teur du Métropole, qui précise: «On se connaît, on a travaillé ensemble pour un projet touristique à Crans-Montana qui n'a pas abouti.» Il ne souhaite pas faire d'autres commentaires.

La Ville rejette tout soupçon de connivence. «Le comité d'évaluation est composé de cinq personnes, dont des représentants de l'École hôtelière de Lausanne, qui ont pris toutes leurs décisions à l'unanimité», explique Valentina Wenger, porte-parole du Département des finances, géré par la magistrate Sandrine Salerno, en charge du dossier. L'hôtellerie est un petit milieu, encore plus l'hôtellerie cinq étoiles. Nous

avons choisi ce membre car il était enseignant dans une des meilleures écoles hôtelières du monde, Les Roches, et nous a été recommandé.»

Visite complète refusée

Le duo Manz déclare également ne pas avoir pu visiter l'hôtel. «On nous a répondu qu'il n'était pas possible d'organiser une visite complète, mais que nous restions libres de visiter l'établissement à titre de clients. C'est comme si l'on devait acheter une maison en ne pouvant visiter que le jardin, mais pas l'intérieur!» Ils dénoncent une inégalité de traitement par rapport à la société IHA, ac-

tuellement dans les murs, qui a de facto accès à plus d'informations.

Sur ce point, un autre hôtelier, Alexander Von Rijsbergen, ajoute son témoignage. «Je suis le partenaire d'une chaîne hôtelière internationale prestigieuse, mais je n'ai même pas déposé de dossier car on nous a empêchés de le faire: la Ville a refusé de nous donner accès à l'hôtel. Le seul moyen de visiter était de louer une chambre, je trouve ça scandaleux et insultant. On s'est fait maltraiter, n'importe quel autre gouvernement au monde aurait fait l'effort de rencontrer cette chaîne pour l'attirer ici.»

En réalité, la Ville a permis des visites à quatre candidats à partir du second tour seulement. «Nous ne donnons pas un accès complet à l'hôtel dès le premier tour car certains candidats étaient des concurrents directs du Métropole, comme l'Hôtel de la Paix. Il s'agissait de préserver le secret des affaires. Tout le monde peut le comprendre.»

L'augmentation prévue par les Manz du prix moyen de la nuit de 437 à 620 francs a constitué un motif de refus pour la Ville. «Mais si l'on veut maximiser les profits, il faut avoir un prix haut, s'exclament les candidats étonnés. Le critère du prix n'apparaît pas dans l'appel à candidatures!»

«Mauvais perdants»

De manière plus générale, Valentina Wenger déplore que «sur les 14 candidatures, ils sont les seuls à jouer les mauvais perdants. Ils ont déjà échoué dans trois procédures judiciaires. Ils essaient de salir l'image de la Ville dans une polémique stérile dont on pourrait se demander si elle ne vise pas seulement à affaiblir un concurrent... Une fois que le processus judiciaire sera terminé et le contrat signé, nous fournirons toutes les explications à la Commission des finances.»